Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260518-D_2026_098-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai à 19h30, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	28
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	01
Nombre de conseillers municipaux absents	00
Nombre de votants	29

Date d'envoi des convocations : Mardi 12 mai 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Delphine JEANNIN, Alain LOUIS, Sylvaine TEXIER, Jean-Pierre LE METAYER, Albane DIEU, Pierre-Alexandre PABOEUF, Emmanuel LE CLAINCHE, Alain GUENEGO, Marie HAMEL – FAURE, Evelyne LE NORMAND, Nicolas FIEVET, Vincent THEBAUT, Rachel GUIHARD, Anthony LECOINTRE, Hélène BERTRAND-KOUIDER, Laurent GUERISSE, Anne LE BODO, Sylvie LE BIDEL, Jennyfer PRADET, Elise PIGNARD, Maryse GERARD, Kevin MENANT, Dominique BARDET, Gisèle QUIRIN, Frédéric CARRE.

Procurations :
M. Patrick ROGER-DALBERT à M. Alain GUENEGO

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre PABOEUF

Délibérations publiées le : Mercredi 20 mai 2026

2026 - 098 FOND CONCOURS ADS 2026

Le fonds de concours correspond à un versement de subvention entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes membres afin de financer un équipement.

Le montant total de la subvention allouée ne doit pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il conviendra de délibérer sur le montant de l'enveloppe versée par Questembert Communauté dans le cadre du fonds de concours Autorisation Droit du Sol « ADS ».

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260518-D_2026_098-DE

Montant fonds de concours ADS – Proposition 2026 *Pour mémoire / 2025*

	Total	*Total*
ADS 2025	Montant/commune	*Montant/commune*
BERRIC	13 000	11 900
CADEN	11 500	11 700
LE COURS	4 800	4 100
LARRE	7 200	7 100
LAUZACH	10 800	10 500
LIMERZEL	11 600	10 200
MALANSAC	15 200	15 000
MOLAC	10 700	8 600
PLUHERLIN	8 500	9 200
QUESTEMBERT	49 400	48 600
ROCHEFORT EN TERRE	4 900	6 100
ST GRAVE	5 800	5 500
LA VRAIE-CROIX	11 400	10 800
Total / Communauté	**164 800**	***159 300***

Les crédits perçus dans le cadre du fonds de concours seront affectés au programme d'actions 2026 et plus particulièrement sur les travaux de construction d'un pavillon de recueillement au cimetière du Grand Célac dont le plan de financement est précisé ci-après :

Dépenses		Recettes	
Description	Montant HT	Description	Montant
Travaux	361 540,37 €	Fonds de concours QC	49 400,00 €
		Autofinancement	312 140,37 €
TOTAL	361 540,37 €	TOTAL	361 540,37 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de l'enveloppe versée par Questembert Communauté dans le cadre de fonds de concours Autorisation Droit du Sol « ADS ».

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 20 mai 2026.

Le secrétaire de séance
Pierre-Alexandre PABOEUF

Le Maire,
Boris LEMAIRE